

Recommandations de la Grande commission nautique



1. Calendrier CNL / GCN
2. Recommandations GCN en matière de sécurité maritime :
 - généralités
 - phase construction
 - phase exploitation

ICS Dunkerque – 7 novembre 2023

Calendrier CNL / GCN

27 février 2023 : réunion technique préparatoire pour la séquence CNL / GCN

Avril 2023 : dépôt des demandes d'autorisation administratives par les maîtres d'ouvrage

7 septembre 2023 : 3 commissions nautiques locales :

- Parc éolien en mer ;
- Raccordement DPM de l'Etat ;
- Raccordement DPM de l'Etat administré par le GPMD.

5 octobre 2023 : grande commission nautique – avis technique portant sur les aspects de sécurité maritime (prise en compte des recommandations et questions des CNL).

Recommandations GCN

Généralités

- Communications en langue française ;
- Identification AIS explicite des navires de service ;
- Transmission au SHOM pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, des modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (mise à jour des cartes marines) ;
- Transmission à la DGAC et à la circulation aérienne militaire pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, des modifications des caractéristiques des obstacles engageant l'espace aérien (mise à jour de la documentation aéronautique) ;
- Pour chacune des phases (travaux et exploitation), élaboration d'un plan d'intervention maritime (PIM) conjoint entre EMD, RTE et le GPDM afin de définir les procédures d'intervention et les modalités d'entraînements réguliers des acteurs du sauvetage en mer sous la coordination du CROSS Griz-nez.

Recommandations GCN

Construction

- Fermeture de l'ensemble de la zone projet à la navigation à l'exclusion d'une **zone évolutive pour la pratique de la pêche** à définir en CNL ;
- Périmètre d'interdiction de **2 Nq minimum** autour de la zone du parc pour les navires soumis à la convention SOLAS ou d'une jauge supérieure à 500 UMS ;
- Périmètre d'interdiction de **0,5 Nq minimum** autour de la zone de travaux du parc pour l'ensemble des autres usagers ;
- Mise en place d'un **corridor de navigation** au profit des navires de pêche professionnelle ;
- Mise en place **deux bouées cardinales W et E** pour marquer les limites de la zone de chantier ;
- Mise en place d'une **signalisation temporaire jour / nuit des pieux et des pièces de transition** jusqu'à la mise en place des mâts d'éoliennes ou du poste électrique.

Recommandations GCN

Exploitation

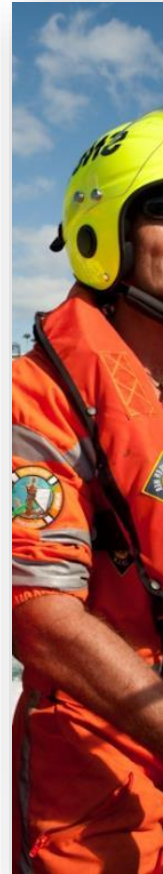
Aux abords du parc :

- Interdiction de la navigation à une distance inférieure à **2 Nq** autour du parc pour les navires soumis à la convention SOLAS ou d'une jauge supérieure à 500 UMS ;
- Interdiction de la navigation à une distance inférieure à **0,5 Nq** autour du parc pour les navires à passagers, les navires à utilisation collective, et les navires de longueur supérieure à 25 m et d'une jauge inférieure à 500 UMS ;

A l'intérieur du parc :

- Interdiction de la navigation pour tout navire de **taille supérieure à 25 m hors tout**, et limitation de la vitesse à **12 nœuds** ;
- Zones d'exclusion de **50 m** autour des éoliennes et de **200 m** autour du poste électrique ;
- **Pêche autorisée** selon les règles qui seront définies en CNL ;
- Interdiction des activités de plongée, sauf autorisation PREMAR ;
- Interdiction du mouillage et de la dérive contrôlée, sauf autorisation PREMAR ;
- Interdiction des manifestations nautiques, sauf autorisation PREMAR.

Merci pour votre attention



Contacts :

vincent.mialet@intradef.gouv.fr (PREMAR)

matthieu.gasquet@intradef.gouv.fr (PREMAR)